

Rapporteur : M. Jean-Luc QUIVOGNE

Séance du 24 juin 2019

**DELIBERATION N° 2019-02**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAONE**

**- TARIFICATION 2019 DES FORMALITES -**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 24 juin à 17 heures, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône s'est réunie en Assemblée Générale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc QUIVOGNE, en présence Monsieur Ziad KHOURY, Préfet de la Haute-Saône.

Membres titulaires :	25
Quorum :	13
Membres présents :	16
Membres excusés :	09

Plus de la moitié des membres en exercice sont donc présents. Il s'agit de

**MEMBRES TITULAIRES**

- QUIVOGNE Jean-Luc, Président
- FERRARI Pascal, 1<sup>er</sup> Vice-président
- CHAMBRE Fabrice, 2<sup>ème</sup> Vice-président
- RIGOULOT Marie-Claude, Trésorière
- GUTEHRLE Thierry, Trésorier adjoint
- HERRBACH Catherine, Membre
- BERTRAND Elise
- EUVRARD Jean-Marie
- FRIQUET Franck
- GIRARDOT Vincent
- GRAVELLE Bruno
- GROSPERRIN François
- MERCIER Anne-Laure
- PRUNIER Daniel
- SAIRE Jean-François
- SASSARD Benoît

**Contexte :**

Paragraphe 1 : L'assemblée générale de CCI France du 09 avril 2019 a voté de nouvelles prestations d'accompagnement à tarification unique. Dans le cadre de cette Offre Nationale de Service (ONS), la CCI de Haute-Saône va déployer ces nouvelles offres et mettre en œuvre la tarification nationale, à savoir :

Prestation	Tarif
<i>Concernant l'offre d'accompagnement aux « Formalités »</i>	
La prestation « 90 minutes pour créer ma micro »	55 € net
La prestation « Premium annonces légales »	60 € HT
<i>Concernant l'offre « Apprentissage »</i>	
La prestation « premium apprentissage »	70 € HT
<i>Concernant l'offre de prestations pour les professionnels</i>	
La prestation à destination des commerçants ambulants	30 € net
La prestation à destination des buralistes « Audits préalables »	650 € HT (par jour/homme)

Paragraphe 2 : Par ailleurs, et toujours dans le but de développer une nouvelle gamme de prestations facturées, sont proposées au vote de l'assemblée de la CCI de HAUTE-SAONE deux prestations supplémentaires :

Prestation	Tarif
Accompagnement à la déclaration du chiffre d'affaires pour le micro-entrepreneur	40 € HT
Accompagnement à l'immatriculation de l'agent commercial	75 € HT

**Délibération :**

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les prestations facturées pour prendre en compte la baisse des ressources du réseau,  
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, réunie en Assemblée Générale le 24 juin, après avis de la Commission des finances du 4 juin 2019

DECIDE

- L'application du tarif national tel que présenté dans l'exposé des motifs au paragraphe 1,
- Le développement et la facturation des deux nouvelles prestations payantes, citées au paragraphe 2

**Résultat du Vote :**

- Nombre de votants	:	16
- Voix pour	:	16
- Voix contre	:	00
- Abstentions	:	00

Cette délibération « TARIFICATION 2019 DES FORMALITES » est adoptée à l'unanimité.

***Pour copie certifiée conforme.***

Fait à VESOUL, le 24 juin 2019

**Jean-Luc QUIVOGNE,  
Président CCI de Haute-Saône**



## ANNEXE 1

### Offre nationale de service

#### A / Concernant l'offre « Formalités »

##### 1. La prestation « 90 minutes pour créer ma micro »

Cette prestation est une déclinaison collective de l'offre premium formalités, à destination des micro-entrepreneurs.

Son contenu :

- introduction rapide sur les règles comptables et fiscales relative au micro-entrepreneur,
- aide à la rédaction du Cerfa nécessaire à l'immatriculation,
- enregistrement de la formalité dans la journée.

Tarif unique national : 55 euros nets

##### 2. La prestation « Premium annonces légales »

Cette prestation vise à proposer à l'entreprise un accompagnement personnalisé pour :

- l'optimisation de la rédaction de l'annonce légale, sans ligne superflue,
- la préconisation pour la diffusion dans un journal d'annonces légales à tarif compétitif,
- un point d'information sur l'actualité légale.

Tarif unique national : 60 euros HT

#### B / Concernant l'offre « Apprentissage »

##### La prestation « premium apprentissage »

Cette prestation est un accompagnement personnalisé de l'entreprise dans sa démarche de recrutement d'un apprenti.

Son contenu :

- information sur le dispositif global du contrat d'apprentissage,
- vérification de la conformité juridique aux prérequis de l'entreprise et de l'apprenti pour l'établissement du contrat d'apprentissage,
- rédaction du contrat d'apprentissage sur les bases des éléments fournis par l'entreprise et en accord avec la législation de la branche,
- gestion et suivi sécurisé du contrat.

Tarif unique national : 70 euros HT

#### C / Concernant l'offre de prestations pour les professionnels

##### 1. L'offre à destination des commerçants ambulants

Avec l'accord des professionnels représentants de la profession, le prix de vente de la prestation de délivrance de la carte de commerçant ambulant est fixé à 30 €, à compter de la publication d'un arrêté.

Tarif unique national : 30 euros nets

##### 2. L'offre à destination des buralistes

La prestation « Audits préalables » : dans le cadre du Plan de transformation de cette profession et du financement obtenu, une Convention cadre nationale de partenariat a été signée le 12 février 2019 entre CCI France et la Confédération nationale des buralistes avec pour principal objet d'harmoniser les modalités de réalisation par les CCI des audits préalables des buralistes.

Cette prestation est d'une durée de 3 jours d'audit maximum.

Tarif unique national : 650 euros HT (par jour/homme)

## **Deux prestations supplémentaires :**

### **- Accompagnement à la déclaration du chiffre d'affaires pour le micro-entrepreneur**

Cette prestation est un accompagnement personnalisé du micro-entrepreneur dans sa démarche de déclaration de son chiffre d'affaires.

Son contenu :

- information sur les conditions de sa déclaration (taux applicable, délai),
- création de son compte sur la plate-forme de déclaration en ligne,
- accompagnement dans le cadre de sa première déclaration.

□ Tarif : 40 euros HT

### **- Accompagnement à l'immatriculation de l'agent commercial**

Cette prestation est un accompagnement personnalisé de l'agent commercial notamment dans les activités immobilières en vue de l'immatriculation de son entreprise au Registre Spécial des agents commerciaux.

Son contenu :

- informations légale et réglementaire sur les conditions de son immatriculation,
- accompagnement dans le montage de son dossier à déposer auprès du greffe du Tribunal de Commerce.

□ Tarif : 75 euros HT